Lettre ouverte

Madame Véronique GOUTELLE
DRH LCL
Immeuble Rhône
10 place Oscar Niemeyer
94800 VILLEJUIF

Villejuif, le 29 juin 2022

Objet : Demande de réouverture de la négociation salariale 2022

Madame la Directrice des Ressources Humaines,

Lors de la négociation salariale pour 2022, ***FO LCL*** n'a pas cessé de vous alerter sur la nécessité d'octroyer une mesure générale. Cette revendication était justifiée par les excellents résultats financiers de LCL et du groupe. Elle était rendue nécessaire par la tendance inflationniste et le « décrochage » de nombreux salaires par rapport au marché bancaire, la dernière augmentation collective chez LCL datant de 2014.

Pourtant, vous n'avez pas daigné accéder à cette demande légitime, argumentant que l'intéressement-participation versé en 2022 était en forte progression. LCL est donc demeuré le seul grand établissement bancaire à ne pas octroyer une augmentation générale ou collective, alors que les autres grandes banques, qui ont également versé un intéressement-participation en forte progression, n'ont pas hésité à en accorder. Idem pour l'indigente Prime Exceptionnelle pour le Pouvoir d'Achat (PEPA, dite prime « Macron ») : avec 700 € pour les salaires strictement inférieurs à 28.000 €, la banque au lion n'a pas fait fureur dans ce domaine.

Depuis janvier, ***FO LCL*** ne cesse de vous interpeller pour rouvrir la négociation salariale. Vous continuez de refuser. ***FO LCL***, avec l'ensemble des organisations syndicales, a également porté le sujet auprès de Michel Mathieu qui a renvoyé l'idée d'une négociation sur les salaires *« en septembre, autour d'une grande table de négociation sur le sujet »*, histoire de gagner du temps.

Pourtant, le temps presse. L'INSEE prévoit un pic d'inflation à 7 % en septembre et une moyenne annuelle sur 2022 de 5,5%. Il est temps d'agir car la crise géopolitique que nous traversons ne fait qu'aggraver la situation. D'ailleurs, depuis le déclenchement de la guerre en Ukraine, de nombreuses banques, alors même qu'elles avaient déjà octroyé des mesures collectives et des PEPA plus conséquentes que ce que vous avez décidé d'attribuer, ont rouvert les négociations pour tenir compte, entre autres, du contexte inflationniste.

Ainsi, le Crédit Mutuel Alliance Fédérale, déjà très bon élève lors des négociations salariales de fin d'année, a rouvert la négociation sur les salaires le 17 juin. Il n'a pas hésité à accorder une nouvelle mesure générale de **+ 2,2 % pour tous avec un plancher de 750 €** (base temps plein) **applicable dès le 1er juillet 2022**.
Hier, la FNCA (Fédération Nationale des Caisses régionales du Crédit Agricole) a également rouvert sa négociation et a octroyé **une augmentation générale de la rémunération globale des salariés de 2,9%, avec un plancher de 850 €**.

Suite à l'analyse de la situation financière, il apparaît qu'LCL, en replaçant les liquidités qu'il a empruntées auprès de la BCE, a engrangé 61 M€ de bénéfices en 2020 et 95 M€ en 2021. En outre, LCL a économisé des millions sur le dos des salariés en supprimant les mesures de mobilité géographique en 2020.

Compte tenu de tous ces éléments, ***FO LCL*** vous demande, une nouvelle fois, la réouverture en urgence de la négociation salariale afin de répondre aux besoins de pouvoir d'achat des salariés de LCL. Ce serait aussi marquer votre reconnaissance pour leur investissement sans faille.

Vous remerciant par avance pour la prise en compte de cette demande, et dans l'attente de vous lire, je reste à votre disposition et vous prie d'agréer, Madame, mes salutations.

Danièle GOURDET
Déléguée Syndicale Nationale ***FO LCL***